



CS_2023_18

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mars, à neuf heures trente, se sont réunis Salle des Loisirs de PANNECÉ, sur convocation adressée le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mme Édith MARGUIN et M. Philippe CADOREL ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL et Pierre LAUDEN ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU, MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET et Pascal ÉVAIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir reçu de M. CAUDAL*) et Patrick BERNIER (*pouvoir reçu de M. PRIN*) ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Jacques LEGENDRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-François CHARRIER, Armel VION et Stanislas BOMME ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Jacques PRAUD, Jean-Michel CLAUDE, Éric LUCAS et Laurent MERCIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de M. TAILLANDIER*) et Didier BROUSSARD ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN (*pouvoir reçu de M. BELLANGER*), Jean-Marc JOUNIER, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY (*pouvoir reçu de M. KAMLI*) et Denis THIBAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Michel CLAUDE

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 32

Votants : 37

Pouvoirs : 5

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : MM. Rudy BOISSEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yoann DORNER et Yves TAILLANDIER (*pouvoir donné à M. MILLET*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Patrick PRIN (*pouvoir donné à M. BERNIER*), Cédric BIDON, Claude CAUDAL (*pouvoir donné à M. BRARD*), Yvan THERY, Yvon JACOB et Luc NORMAND ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER, Paul SEZESTRE et Yves DAUVE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : M. Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoît LELIEVRE et David MOISAN ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER (*pouvoir donné à M. DABIN*), Thierry GRASSINEAU, Hervé CREMET, Jean-Guy CORNU, Pascal PAILLARD, Youssef KAMLI (*pouvoir donné à M. LAUNAY*) et Vincent YVON.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le projet de Budget Primitif 2023 est présenté aux membres du Comité syndical.

Suite à ces informations,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 03 février 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- d'ADOPTER le budget primitif 2023 dont les vues d'ensemble par section se présentent ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION

	Budget 2022 (pour mémoire)	Votes BP 2023
DEPENSES		
011. Charges à caractère général	33 452 719,00 €	38 630 000,00 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	2 261 500,00 €	2 603 000,00 €
65. Autres charges de gestion courante	353 460,00 €	441 000,00 €
66. Charges financières	754 554,19 €	1 112 000,00 €
67. Charges exceptionnelles	2 204 993,00 €	306 000,00 €
68. Dotations amortissements, dépréciations, provisions	0,00 €	0,00 €
022. Dépenses imprévues	38 564,81 €	50 000,00 €
042. Opérations d'ordre transfert entre sections	11 725 554,00 €	11 306 000,00 €
TOTAL des DEPENSES	50 791 345,00 €	54 448 000,00 €
RECETTES		
70. Vente de produits, prestations services	57 193 980,00 €	60 204 000,00 €
013. Atténuation de charges	43 000,00 €	50 000,00 €
74. Subventions exploitations	124 903,00 €	43 000,00 €
75. Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €
76. Produits financiers	0,00 €	39 000,00 €
77. Produits exceptionnels	1 364 634,00 €	556 000,00 €
78. Reprises amortissements, dépréciations, provisions	34 900,00 €	0,00 €
042. Opérations d'ordre transfert entre sections	5 009 345,00 €	5 914 000,00 €
002. Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
TOTAL des RECETTES	63 770 762,00 €	66 806 000,00 €

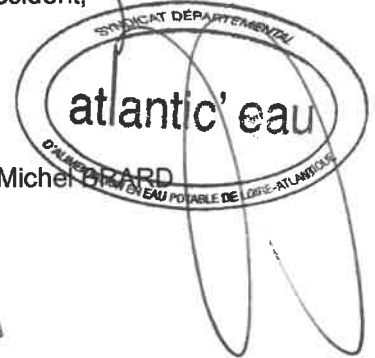
SECTION D'INVESTISSEMENT

	Budget 2022 (pour mémoire)	Restes à réaliser au 31/12/2022	Votes BP 2023	Total budget 2023
DEPENSES				
16. Emprunts et dettes assimilés	3 418 800,00 €	0,00 €	3 443 000,00 €	3 443 000,00 €
20. Immobilisations incorporelles	208 680,55 €	38 584,84 €	59 415,16 €	98 000,00 €
21. Immobilisations corporelles	72 100,00 €	13 534,00 €	54 466,00 €	68 000,00 €
23. Immobilisations en cours	64 483 762,43 €	5 741 907,12 €	30 063 092,88 €	35 805 000,00 €
27. Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
020. Dépenses imprévues	52 828,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040. Opérations d'ordre transfert entre sections	5 009 345,00 €	0,00 €	5 914 000,00 €	5 914 000,00 €
041. Opérations patrimoniales	1 600 000,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
TOTAL des DEPENSES	74 845 516,00 €	5 794 025,96 €	40 835 974,04 €	46 630 000,00 €
RECETTES				
10. Dotations, fonds divers et réserves	15 990 129,00 €	0,00 €	12 400 935,85 €	12 400 935,85 €
13. Subventions d'investissement	1 241 800,40 €	391 678,90 €	113 321,10 €	505 000,00 €
16. Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21. Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23. Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27. Créances sur collectivités	0,00 €	90 773,81 €	91 226,19 €	182 000,00 €
040. Opérations d'ordre transfert entre sections	11 725 554,00 €	0,00 €	11 306 000,00 €	11 306 000,00 €
041. Opérations patrimoniales	1 600 000,00 €	0,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
001. Excédent d'investissement reporté	31 313 615,60 €	0,00 €	35 512 679,46 €	35 512 679,46 €
TOTAL des RECETTES	61 871 099,00 €	482 452,71 €	60 724 162,60 €	61 206 615,31 €

- d'AUTORISER le Président ou le Vice-Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

.....
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel BÉCARD



CS_2023_18

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 14/04/2023

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 14/04/2023

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.